

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 FEVRIER 2024

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 14 février 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, CRIADO Caroline, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. RASTOLL	à	M. BELLET
M. BLIN	à	M. ASTIE
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	Mme GUILLOUET-GELYS
Mme RUIZ.	à	Mme CRIADO
M. FERNANDEZ	à	M. MARTY
M. MUCCHIELLI	à	Mme SERRE
M. BLAY	à	M. NETTI
M. BELTRA	à	Mme MARTELL
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Eric CATALAN est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 20 FEVRIER 2024 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.2	DELIBERATION MUNICIPALE N°03-2024
OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE		

Monsieur le Maire,

FAIT SAVOIR QUE la Loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 vise à valoriser la Commune et à la remettre au cœur de notre démocratie. A cet effet, un certain nombre de dispositions ont été mises en avant et en outre l'article 30 qui permet désormais au Maire d'octroyer des délégations à des Adjointes mais également, et plus facilement à des Conseillers Municipaux.

DIT QUE par le passé, l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales conditionnait la délégation à des Conseillers Municipaux à l'absence d'Adjointes sans délégation. A ce jour cette condition n'est plus.

PRECISE QUE considérant la nécessité de déléguer certains domaines émanant des Commissions Municipales à des Conseillers Municipaux afin de gérer, de façon plus efficiente les actions menées par la Municipalité, le Conseil Municipal a décidé par délibérations des 4 juin 2020 et 30 septembre 2020 de créer des postes de conseillers municipaux délégués portant leur nombre à quatorze.

PRECISE QUE leur nomination et le cadre de leur intervention sont fixés par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

DE CREER un poste supplémentaire de Conseiller Municipal Délégué et de fixer en conséquence les indemnités de fonction qui en découlent.

DE FIXER à compter du 1^{er} mars 2024 l'indemnité de fonction du quinzième Conseiller Municipal Délégué dans la limite de l'enveloppe indemnitaire réglementaire répartie de la manière suivante :

Qualité	Nombre de bénéficiaires	Indemnité Individuelle Réf. Indice Brut 1027	Majoration (chef-lieu de Canton)	Indemnité Individuelle majorée Réf. Indice Brut 1027
Conseillers Municipaux Délégués	15	3,95%	15%	4,54%

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240220-DCM03-2024-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

DCM 03/2024

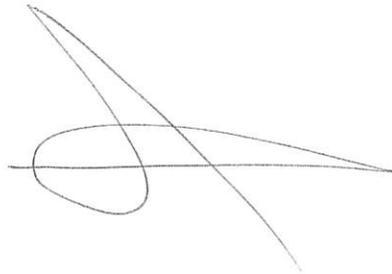
DIT QUE les indemnités sont versées mensuellement, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire attribuée pour les 15 conseillers municipaux délégués

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY

Le Secrétaire de séance
Eric CATALAN



Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 19 mars 2024
et publication ou notification du : 19 mars 2024
Affichée du : 19 mars 2024 au : 19 mai 2024
Publication sur le site internet de la ville le : 19 mars 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240220-DCM03-2024-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

DCM 03/2024

DÉPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT

CERET

Effectif légal du conseil municipal

27

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE PORT- VENDRES

Commune de
1000 habitants
et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

ANNEXE A LA DCM 03-2024

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM & PRÉNOM	ADRESSE DOMICILE	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Maire	M.	MARTY Grégory			15 mars 2020	1.221
Premier Adjoint	Mme	HECQUET Patricia			15 mars 2020	1.221
Deuxième Adjoint	Mme	VILVET Dominique			15 mars 2020	1.221
Troisième Adjoint	M.	BELLET Jean-Louis			15 mars 2020	1.221
Quatrième Adjoint	Mme	SERRE Monique			15 mars 2020	1.221
Cinquième Adjoint	M.	ASTIE Jean			15 mars 2020	1.221
Sixième Adjoint	Mme	GUILLOUET GELYS Monica			15 mars 2020	1.221
Septième Adjoint	M.	RASTOLL Bruno			15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	CHACON Angèle			15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	RICO Providence			15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	ALBAREDE Marie-Hélène			15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	BLIN Yves			15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	MARTELL Brigitte			15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	RASTOLL Marie-Thérèse			15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	NETTI Vincent			15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	MARIA Eric			15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	CATALAN Eric			15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	RUIZ Magali			15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	FERNANDEZ Gabriel			15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	MUCCHIELLI Frédéric			15 mars 2020	1.221

¹Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller

N° de la délibération : 19030204 Date de l'adoption : 19/02/2024 Date de l'adoption : 19/02/2024	Conseiller Municipal Délégué	M.	BLAY Yannick
	Conseillère Municipale Déléguée	Mme	CRIADO Caroline
	Conseillère Municipale	Mme	ALABAU DAIDER Jacqueline
	Conseillère Municipale	Mme	CARRERAS MARTOS Roseline
	Conseiller Municipal Délégué	M.	BELTRA José
	Conseillère Municipale	Mme	DESSEILLES Geneviève
	Conseiller Municipal	M	LENFANT Sylvain

15 mars 2020	1.221
15 mars 2020	1.221
15 mars 2020	845
15 mars 2020	845
15 mars 2020	845
23 juillet 2020	845
30 sept. 2020	845

Cachet de la mairie :

A Port-Vendres, le 20 Février 2024



Signature
Grégory MARTY